



Décision relative à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide

N° AMM: FR-2017-0106

Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et règlementaire,

Vu la demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché par reconnaissance mutuelle séquentielle du produit biocide **BRODITEC P-29F**,

de la société

ZAPI S.p.A.

enregistrée sous le numéro

BC-HQ031348-28

Vu le résumé des caractéristiques du produit en langue anglaise, harmonisé entre les Etats membres concernés par la procédure de reconnaissance mutuelle séquentielle relative au produit,

Vu les conclusions de l'évaluation du 07 décembre 2017,

Vu la décision du directeur général de l'ANSES du 15 décembre 2017,

Vu le recours gracieux formé le 03 janvier 2018 par la socité ZAPI S.p.A.,

La mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les usages et dans les conditions précisées en annexe.

La présente décision **abroge et remplace** la décision du 15 décembre 2017 et s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage. L'échéance de validité de la présente décision est fixée au 27 janvier 2019.

En cas de dépôt d'une demande de renouvellement conformément à l'article 31 du règlement (UE) 528/2012 au minimum 550 jours avant la date d'expiration de la présente autorisation et en l'absence de décision statuant sur son renouvellement avant la date d'expiration, l'autorisation de mise à disposition sur la marché est prolongée de plein droit pour la durée nécessaire à l'achèvement de son évaluation.

A Maisons-Alfort, le

20 FEV. 2018

Françoise WEBER

Directrice générale déléguée en charge du pôle produits réglementés





ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	BRODITEC P-29F
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	BRODITOP NEXT PÂTE FRAICHE FLUO-NP,
nog delicoghii A sam at danga	BRODITOP NEXT PÂTE FRAICHE PLUS FLUO-NP,
	BRODITOP SENSITIVE PÂTE FRAICHE FLUO-NP,
	BRODITOP SENSITIVE PÂTE FRAICHE PLUS FLUO-NP,
	ZED BF SENSITIVE PÂTE FRAICHE FLUO-NP,
	ZED BF SENSITIVE PÂTE FRAICHE PLUS FLUO-NP,
	DEVILTOP SENSITIVE PÂTE FRAICHE FLUO,
	DEVILTOP SENSITIVE PÂTE FRAICHE PLUS FLUO,
	RODIBROD SENSITIVE PÂTE FRAICHE FLUO,
	FLU'OPERATS PAT,
	FLU'OPERATS PAT PRO,
	ARSENAL PATE BRODIF,
	RAPAX,
	PATARAT

1.2. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	ZAPI S.p.A.		
	Adresse	via Terza Strada 12 35026 Conselve Padova Italie		
Numéro de demande	BC-HQ03	1348-28		
Type de demande	Reconnais	ssance mutuelle séquentielle		
Numéro d'autorisation	FR-2017-0	0106		
Date d'autorisation	Se reporte	Se reporter à la date figurant en première page de la décision		
Date d'expiration de l'autorisation	Se reporte	Se reporter à la date figurant en première page de la décision		

1.3. Fabricant du produit biocide

Nom du fabricant	ZAPI S.p.A.	
Adresse du fabricant	via Terza Strada 12 35026 Conselve Padova Italie	
Emplacement des sites de fabrication	via Terza Strada 12 35026 Conselve	fullki
	Padova Italie	

1.4. Fabricant de la substance active

Substance active	Brodifacoum
Nom du fabricant	PM Tezza S.r.l.
Adresse du fabricant	Via del Lavoro 326 37050 Angiari (Vr) Italie





Emplacement des sites de fabrication	Via Tre Ponti 22 37050 S.Maria di Zevio Italie
	Italie

2. Composition du produit et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Brodifacoum	3-[3-(4'-bromobiphenyl-4-yl)-1,2,3,4-tetrahydro -1-napthyl]-4-hydroxycoumarin	Substance active	56073-10- 0	259-980-5	0,0029

2.2. Type de formulation

Appât prêt à l'emploi sous forme de pâte

3. Mentions de danger et conseils de prudence

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	Telephonian in Christian Christian Christian Christian Christian Christian Christian Christian Christian Chris
Catégories de danger	STOT RE2
Mentions de danger	H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
Etiquetage	and the second s
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
Conseils de prudence	POUR LES NON PROFESSIONNELS : P102 : Tenir hors de portée des enfants P103 : Lire l'étiquette avant utilisation
(eth) of sixty p (fit) (ii)	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette P405 : Garder sous clef
	P264 : Se laver soigneusement après manipulation P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit P301+310 : EN CAS D'INGESTION:: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin P260 : Ne pas respirer les poussières P314 : Consulter un médecin en cas de malaise P501 : Éliminer le contenu/récipient dans
	POUR LES PROFESSIONNELS : P102 : Tenir hors de portée des enfants P103 : Lire l'étiquette avant utilisation
	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette P405 : Garder sous clef
	P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage P301+310 : EN CAS D'INGESTION:: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
<u> </u>	P260 : Ne pas respirer les poussières P314 : Consulter un médecin en cas de malaise P501 : Éliminer le contenu/récipient dans





Note	-	

4. Usage(s) autorisé(s)

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Souris et rats. Professionnels. Intérieur

Type de produit	14	
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Ne s'applique pas aux rodenticides	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Mus musculus (souris domestique) Rattus norvegicus (rat brun) Rattus rattus (rat noir)	
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur	
Méthode(s) d'application	Formulations de l'appât: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés - Points d'appâts couverts et protégés	
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Rats: - Forte infestation: jusqu'à 90 grammes en sachet ou 100 grammes en barquette tous les 5 mètres Faible infestation: jusqu'à 90 grammes en sachet ou 100 grammes en barquette tous les 10 mètres. Souris: - Forte infestation: jusqu'à 50 grammes tous les 2 mètres Faible infestation: jusqu'à 50 grammes tous les 5 mètres.	
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels	
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Conditionnement minimum de 5 kg. BRODITEC P-29F est fourni en sachet en papier (10-15 g pour les souris et 15 pour les rats), en barquette en PET (50 g pour les souris et 50-100 g pour les rate et en cartouche HDPE (jusqu'à 600 g).	
Piter + 248 ESP-4 Mijs C- 141 - Miller in	Les sachets en papier sont emballés dans : - Station d'appatâge pré-dosée inviolable en PP - Citerne en PP, PE ou HDPE - Boite en Carton avec doublure intérieure en PE - Seau en PP avec doublure interne en PE - Sac en PE - Boite métallique (plaque d'étain électrolytique) sans revêtement intérieur	

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement.





- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

 Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 - Souris domestique et rats. Professionnels. Extérieur autour des bâtiments

Type de produit	14
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Mus musculus (souris domestique) Rattus norvegicus (rat brun) Rattus rattus (rat noir)
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Formulations de l'appât : - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés - Points d'appâts couverts et protégés
Dose(s) et fréquence(s)	Rats:
d'application	 Forte infestation: jusqu'à 90 grammes en sachet ou 100 grammes en barquette tous les 5 mètres. Faible infestation: jusqu'à 90 grammes en sachet ou 100 grammes en barquette tous les 10 mètres. Souris: Forte infestation: jusqu'à 50 grammes tous les 2 mètres. Faible infestation: jusqu'à 50 grammes tous les 5 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Faille(s) et type(s) de conditionnement	Conditionnement minimum de 5 kg. BRODITEC P-29F est fourni en sachet en papier (10-15 g pour les souris et 15 g pour les rats), en barquette en PET (50 g pour les souris et 50-100 g pour les rats) et en cartouche HDPE (jusqu'à 600 g). Les sachets en papier sont emballés dans : - Station d'appatâge pré-dosée inviolable en PP - Citerne en PP, PE ou HDPE - Boite en Carton avec doublure intérieure en PE - Seau en PP avec doublure interne en PE - Sac en PE - Boite métallique (plaque d'étain électrolytique) sans revêtement intérieur





4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement
- Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites permettant de minimiser l'exposition aux espèces non cibles.

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

 Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- announced and announced and particular and announced and announced and announced and announced and announced announced and announced announced and announced announc

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 -Souris. Grand public. Intérieur

Type de produit	14
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Mus musculus (souris domestique)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Appât prêt à l'emploi en sachets à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Souris : - Forte infestation: jusqu'à 50 grammes tous les 2 mètres Faible infestation: jusqu'à 50 grammes tous les 5 mètres.





Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Conditionnement : paquet contenant la quantité maximale de 50 g
tuenord minde	BRODITEC P-29F est fourni en sachet en papier (10-15 g pour les souris), en barquette en PET (50 g). Les sachets sont emballés dans : - Boite en PP, PE ou HDPE - Boite en carton avec doublure intérieure en PE - Boite métallique (plaque d'étain électrolytique) sans revêtement intérieur - Station d'appatâge pré-dosée inviolable en PP

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

4.3.2. Mes	ures de	gestion	de risque	spécifique	s à l'usage
------------	---------	---------	-----------	------------	-------------

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

4.4. Description de l'usage

Tableau 4. Usage # 4 -Rats. Grand public. Intérieur

Type de produit	14
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Rattus norvegicus (rat brun) Rattus rattus (rat noir)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Appât prêt à l'emploi en sachets à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Rats: - Forte infestation: jusqu'à 90 grammes en sachet ou 100 grammes en barquette tous les 5 mètres Faible infestation: jusqu'à 90 grammes en sachet ou 100 grammes en barquette tous les 10 mètres.





Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public			
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Conditionnement : paquet contenant la quantité maximale de 150 g.			
pour les sayres, enor	BRODITEC P-29F est fourni en sachet en papier (15 g pour les rats), en barquette en PET (50 - 100 g). Les sachets sont emballés dans : - Boite en PP, PE ou HDPE - Boite en carton avec doublure intérieure en PE - Boite métallique (plaque d'étain électrolytique) sans revêtement intérieur - Station d'appatâge pré-dosée inviolable en PP			

4.4.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

4.4.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage
4.4.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement
4.4.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage
4.4.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

4.5. Description de l'usage

Table 5. Usage # 5 -Rats. Grand public - Extérieur autour des bâtiments.

Type de produit	14
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de	Rattus norvegicus (rat brun) Rattus rattus (rat noir)
développement)	The persons
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Appât prêt à l'emploi en sachets à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	 Rats: Forte infestation: jusqu'à 90 grammes en sachet ou 100 grammes en barquette tous les 5 mètres. Faible infestation: jusqu'à 90 grammes en sachet ou 100 grammes en barquette tous les 10 mètres.





Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Conditionnement : paquet contenant la quantité maximale de 150 g
Musettes) inoni carrocite naca estektae errocite kit naciones sup lenia eidec	BRODITEC P-29F est fourni en sachet en papier (15 g pour les rats), en barquette en PET (50 - 100 g). Les sachets sont emballés dans : - Boite en PP, PE ou HDPE - Boite en carton avec doublure intérieure en PE - Boite métallique (plaque d'étain électrolytique) sans revêtement intérieur - Station d'appatâge pré-dosée inviolable en PP

4.5.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-	Placer I	es postes	d'appâtage	dans des	endroits	qui ne	risquent	t pas d'é	etre inondés.
---	----------	-----------	------------	----------	----------	--------	----------	-----------	---------------

 Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés. Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
1.5.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage
eram Region de l'action de l'ans des leus publices fau zanes graches domans dur signalises pandant la l'
1.5.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles nstructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement
Fricer is product note de la portee des entente, diseaux, animada comerciques, prioriaux o clevage, et autors 🕆
l.5.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de so emballage
els llabors de protection resistant aux predeits chimiques pendant la plissa de manestation du produit la
l.5.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocid lans les conditions de stockage normales
drestament exposée éprés avoir aline à le produit.





5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Instructions d'utilisation

Pour les professionnels:

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela perturbe la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.)
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être déplacé à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.

Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants devra être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). Le cas échéant, mentionner tout autre EPI (par exemple, lunettes ou masque) requis lors de la manipulation du produit]

- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Les postes d'appâtage doivent être inspectés [pour les souris au minimum tous les 2 à 3 jours au] [pour les rats seulement 5 à 7 jours après le] début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Rechargez le poste d'appâtage au besoin. Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.
- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât].
- Placez l'appât dans la station d'appât à l'aide d'un dispositif de dosage. Indiquez comment réduire les émissions de poussière (par exemple, en essuyant à l'aide d'un chiffon humide).

Pour le grand public :

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.





- Avant d'utiliser des produits rodenticides, envisager la possibilité de recourir à des méthodes de contrôle non chimiques (des pièges par exemple).
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Les postes d'appâtage doivent être placés à proximité immédiate de l'endroit où l'activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât].
- Placer les postes d'appâtage hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles.
- Placer les postes d'appâtage à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces qui entrent en contact avec ces derniers.
- Ne pas placer les postes d'appâtage à proximité de systèmes d'évacuation des eaux où ils pourraient entrer en contact avec de l'eau.
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Retirer tout appât restant ou les postes d'appâtage au terme de la période de traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

Pour les professionnels:

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels formés, disposant d'une certification attestant qu'ils respectent les exigences applicables en matière de formation (par exemple «à l'usage des professionnels formés uniquement»).
- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement
- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.
- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage entre les applications ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage.
- Éliminer les cadavres des rongeurs dans un circuit de collecte approprié.

Pour le grand public :

- Envisager l'adoption de mesures de contrôle préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Ne pas utiliser de rodenticides anticoagulants en guise d'appâts permanents (par exemple, pour éviter toute infestation de rongeurs ou pour détecter l'activité de rongeurs).
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants:
 - le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés.
 - les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours.

Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

- Rechercher et éliminer les cadavres de rongeurs pendant le traitement, au minimum chaque fois que les postes d'appâtage sont inspectés.
- Éliminer les cadavres de rongeurs dans un circuit de collecte approprié





5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.
- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.
- En cas:
 - d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;
 - d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau en gardant les paupières ouvertes au moins 10 minutes;
 - d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.
- Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.
- Ne pas provoquer de vomissement.
- En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette [insérer les informations nationales spécifiques]. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.
- Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison [...]».
- Dangereux pour la faune.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

 Une fois le traitement terminé, éliminer l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, dans un circuit de collecte approprié

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.
- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.
- Durée de conservation: 24 mois

6. Autre(s) information(s)

- Il conviendra de mettre en place un programme de suivi de la résistance des populations de rongeurs à la substance active brodifacoum et de fournir les résultats de ce suivi au renouvellement du produit
- Fournir un essai terrain démontrant l'efficacité du produit sur *Rattus rattus* dans un délai de 1 an après l'autorisation.
- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.
- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.
- Ce produit contient un agent amérisant et un colorant.